1.1	Bâtiment visé	:	Oratoire St-Joseph
	Statut	:	Site du patrimoine du mont Royal
	Objet	:	Plan directeur
	Présentation	:	Mme Hélène Benoit, architecte et conseillère en aménagement, section urbanisme

Suite aux discussions tenues lors des séances du 8 août 2001 et du 6 février 2002, Mme Benoit dépose et commente le projet institutionnel dérogeant au Règlement d'urbanisme concernant l'Oratoire Saint-Joseph où l'on retrouve une mise en contexte, une description du projet, les principales dérogations à la réglementation, les recommandations découlant de l'étude patrimoniale ainsi que la liste des modifications apportées depuis le dépôt de la proposition initiale.

Dans le cadre de cette présentation, on souligne notamment que le projet comprend l'élargissement et la mise en valeur de l'axe piéton principal, l'aménagement d'une plaza au niveau de la crypte, la démolition et la reconstruction du pavillon des pèlerins, la construction d'un nouveau pavillon d'accueil ainsi que la démolition et le déplacement de la chapelle du frère André. Parmi les questions qui demeurent à résoudre, on retrouve le traitement architectural des nouveaux bâtiments, la localisation du carillon qui pourrait être intégré au pavillon des services ainsi que la hauteur et la structure autour des cloches. De plus, tous les équipements mécaniques devraient être situés à l'intérieur des constructions et la localisation de la la chapelle du frère André devrait être reconsidérée. Enfin, le niveau additionnel situé sous la place de la famille devrait être davantage camouflé par des talus et de la végétation.

Au terme de cette présentation, la présidente indique que ce projet sera soumis à l'appréciation du comité plénier lors de la prochaine séance prévue le 30 octobre 2002.